

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

**Faits d'ailleurs**  
LA VICTIME D'UNE BAVURE  
POLICIÈRE ÉTAIT EN RÉALI-  
TÉ UN FOU ÉCHAPPÉ D'UN  
ASILE

Ce week-end, une vidéo dénonçant une bavure policière circulait sur les réseaux sociaux. On y voyait un homme tabassé par les forces de l'ordre dans le quartier de la cartoucherie à Toulouse (France). En réalité, il s'agissait d'un fou dangereux échappé de l'asile psychiatrique. Dans la nuit de vendredi à samedi, les policiers ont reçu un appel informant qu'un malade violent et dangereux s'était évadé du service psychiatrique de l'hôpital. Il mesure 1m90 et pèse plus de 120 kg. Il était potentiellement porteur d'une arme de poing et d'une grenade. Lorsqu'ils l'ont retrouvé vers 2H30, le forcené s'est mis à frapper les forces de l'ordre. Il a asséné des coups de poings et il est parvenu à mettre sa main dans la bouche d'un policier en criant qu'il était atteint de l'hépatite C. Un agent a réussi à le mettre à terre et un autre lui a mis des coups de muselière sur la nuque car ils ne disposaient pas de taser, jusqu'à ce qu'il soit menotté. "Un individu de ce poids là et dangereux il faut tout faire pour le maîtriser le plus rapidement possible, face contre terre et menottes dans le dos", a-t-on expliqué.

**DES JUMELLES INFIRMIÈRES MEURENT À 3 JOURS D'INTERVALLE DU COVID-19**

Emma et Katy Davis, des jumelles de 37 ans, sont décédées à trois jours d'intervalle du coronavirus en Grande-Bretagne. Ces deux infirmières étaient inséparables depuis leur naissance et vivaient ensemble. Katy est décédée mardi à l'hôpital général de Southampton où elle exerçait. Emma a succombé dans la nuit de jeudi à vendredi dans le même hôpital. "Depuis l'enfance, elles s'amusaient à jouer aux médecins et aux infirmières en s'occupant de leurs poupées. Elles ont tout donné à leurs patients. Elles étaient exceptionnelles", a confié leur sœur cadette. "Hier soir, nous étions dehors pour applaudir nos soignants. C'était très émouvant pour nous car ces applaudissements étaient dédiés à notre collègue et amie Katy, qui est décédée mardi", a écrit le centre hospitalier. Cinquante infirmières sont décédées du Covid-19 en Grande-Bretagne, depuis le début de la pandémie.

Rassemblés par JNE

## Un récidiviste écroué à Oyem pour trafic de cannabis

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

DES agents de la Direction générale des recherches (DGR) et leurs collègues de l'escadron mobile de la légion de gendarmerie Nord ont interpellé, le jeudi 16 avril dernier, vers 20 heures, à Oyem, un jeune Gabonais identifié comme Thaïs Nkizogo Ndong. Les éléments de la gendarmerie étaient à ce moment-là en patrouille pour veiller au respect du couvre-feu en vigueur dans le pays depuis quelques semaines.

Lors d'une fouille au corps du suspect, les pandores ont trouvé 15 bottes de chanvre indien qu'il était, semble-t-il, en train d'écouler. A la suite de quoi, il a été conduit dans les locaux de la DGR, au Mont-Miyele, puis placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Entendu sur les faits mis à sa charge, Nkizogo Ndong a expliqué que le produit illicite en sa possession appartient, en réalité, à son père Désiré Obiang Asseko, qui réside au village Nfeigne-Effack, à 32 km d'Oyem, dans le canton Nyè. Il a ensuite révélé que son géniteur est propriétaire d'une plantation de cannabis.

D'où les Officiers de police judiciaire (OPJ) se sont rendus, très tôt dans la matinée du vendredi 17 avril, sur les lieux afin d'en avoir le cœur net. Mais Obiang Asseko, qui a été surpris par la présence matinale des gendarmes chez lui, a nié tout en bloc. Malheureusement pour lui, les OPJ décideront de procéder à une perquisition de son domicile. Résultat : 4 boîtes d'allumettes contenant 2 031 graines de chanvre indien saisies. Et ce n'est pas tout, car les agents ont également découvert, à quelques mètres derrière la case du mis en cause, une plantation de 248 plants de cannabis en pépinière, répartis dans 5 cuvettes, ainsi que 3 ballots de chanvre indien dissimulés dans une caisse métallique, au pied d'un palmier.

Avec autant de preuves acca-

blantes, Désiré Obiang Asseko ne pouvait que passer aux aveux. Il a été aussitôt interpellé, menotté et amené à la DGR.

Pendant l'audition, il reconnaîtra avoir donné du chanvre indien à son fils pour aller le vendre à Oyem.

Présenté devant le parquet, le père de famille a été, après audition, inculpé pour détention, possession de culture et commercialisation du chanvre indien. Délit prévu et puni par les articles 597 et 598 du Code pénal. Il est actuellement sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem, où il avait déjà séjourné en 2005 pour des faits de même nature.



Désiré Obiang Asseko posant avec le cannabis trouvé chez lui.

Photo: Alexis Ndong Sima/L'Union

## Il se déguise et sort frauduleusement de prison à la place d'un autre détenu



Rony Marty Mikoumbi et son complice Martino Alawo.

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

CONDAMNÉ à 10 ans d'emprisonnement ferme, le 21 mai 2019, pour tentative de vol avec violences, Rony Marty Mikoumbi, Gabonais âgé de 22 ans, a réussi à s'évader de la prison centrale de Port-Gentil. Il a trompé la vigilance des matons en s'infiltrant parmi les prisonniers ayant bénéficié de la grâce présidentielle, suite à l'apparition du nouveau coronavirus dans notre pays.

D'après une source autorisée, Rony Marty Mikoumbi, suite à des problèmes de santé, a été transféré, il y a trois mois, de son ancien quartier

de détention pour celui dit "Isolé". Au cours de l'appel des détenus bénéficiaires de la grâce présidentielle, il aurait répondu au nom de Darcy Migouni qui était concerné par ladite mesure. C'est ainsi qu'il est sorti libre de la prison, le visage couvert par une capuche. Une fois dehors, il informe immédiatement sa mère de sa libération, puis se rend chez une connaissance qui lui a donné de l'argent pour s'acheter de nouveaux vêtements. Vêtu d'habits neufs, Rony Marty Mikoumbi regagne le domicile familial, au quartier Ngadi. Toute heureuse de revoir son fils, sa mère le conduit chez un tradipraticien, pour une séance de purification du corps. Pendant ce temps, à la prison du

Château où on découvre le subterfuge de Mikoumbi, c'est le branle-bas de combat. Le directeur de cette administration pénitentiaire saisit aussitôt le B2, pour rechercher le fugitif, l'arrêter et le ramener en prison. L'enquête permet effectivement aux limiers du B2 de mettre la main sur le mis en cause, qui se la coulait déjà douce chez son ami Apapa, dans la zone dite Île Mandji. Au cours de leurs investigations pour déterminer les circonstances précises de l'évasion de Rony Marty Mikoumbi, les enquêteurs apprennent que ce dernier a bénéficié de la complicité de Martino Alawo, Béninois âgé de 29 ans, condamné le 26 avril 2016 pour vol aggravé, association de malfaiteurs et défaut de carte de séjour. Ce dernier serait le propriétaire du pull capuche qui a permis au jeune gabonais de se déguiser pour se faire la belle.

Aussi, Martino Alawo, chef du quartier baptisé "Isolé" à la prison de Port-Gentil depuis deux ans, a-t-il été inculpé pour complicité d'évasion. Le fugitif et son complice voient ainsi de nouveaux chefs d'accusation s'ajouter à leurs anciens délits respectifs.

Quant à Darcy Migouni, il est tout naturellement sorti de prison, parce que bénéficiaire de la grâce présidentielle.

Photo: Jean Paulin Allogho